

ACTUALITES DU GRAND SAUMUROIS

→ ARTISANS - COMMERCANTS : une aide financière pour vos investissements & aménagements

Pour l'investissement, les entreprises artisanales, les commerces et les activités de services, de moins de 10 salariés du Saumurois peuvent bénéficier d'une aide financière nommée l'ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce).

Déjà 57 entreprises aidées : des fonds sont encore disponibles pour 2016.

L'aide aux entreprises est de 30% du montant hors taxe de l'investissement. Le projet doit être d'un montant minimum de 10 000 € HT. Les entreprises éligibles doivent avoir au moins un an d'activité.

Si vous avez un projet, prenez rendez-vous au Grand Saumurois au 02.41.59.71.95.



Les investissements et aménagements éligibles sont :

- Les biens d'équipements **neufs** structurants et stratégiques
- Les investissements relatifs à la **modernisation des locaux** d'activités y compris ceux liés à la protection de l'environnement
- Les véhicules de tournée et leur aménagement ne pouvant être utilisés qu'à un strict usage professionnel
- Les équipements de **mise en sécurité et de mise en accessibilité** des locaux aux personnes à mobilité réduite

Plus d'info : www.grand-saumurois.fr rubrique « entreprendre ».

Dispositif mené avec la participation de l'Etat, de la Région Pays de la Loire, de Saumur agglo, de la Région de Doué la Fontaine, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

→ URBANISME : suivez l'étude du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

En septembre 2014, le Grand Saumurois a relancé l'élaboration du SCoT ; ce document d'urbanisme organise l'aménagement de l'espace des 64 communes du territoire et devra se traduire dans les opérations et programmes d'aménagement et d'urbanisme.

La population est invitée pendant toute la durée d'élaboration du projet à consulter le dossier et à exprimer ses avis, commentaires et observations susceptibles d'enrichir la réflexion.

Consultez les documents d'études et apportez une observation via le site internet : www.grand-saumurois.fr rubrique « aménager »